FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité[1] et la santé des abeilles[2].

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS[3], en partenariat avec la FREDON[4], vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression en Isère, 37 nids ayant été recensés (dont 34 détruits) en 2018.

Carte 1 : Signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur le département de l'Isère en 2018 (Source : GDS 38)

Section apicole GDS Rhône-Alpes
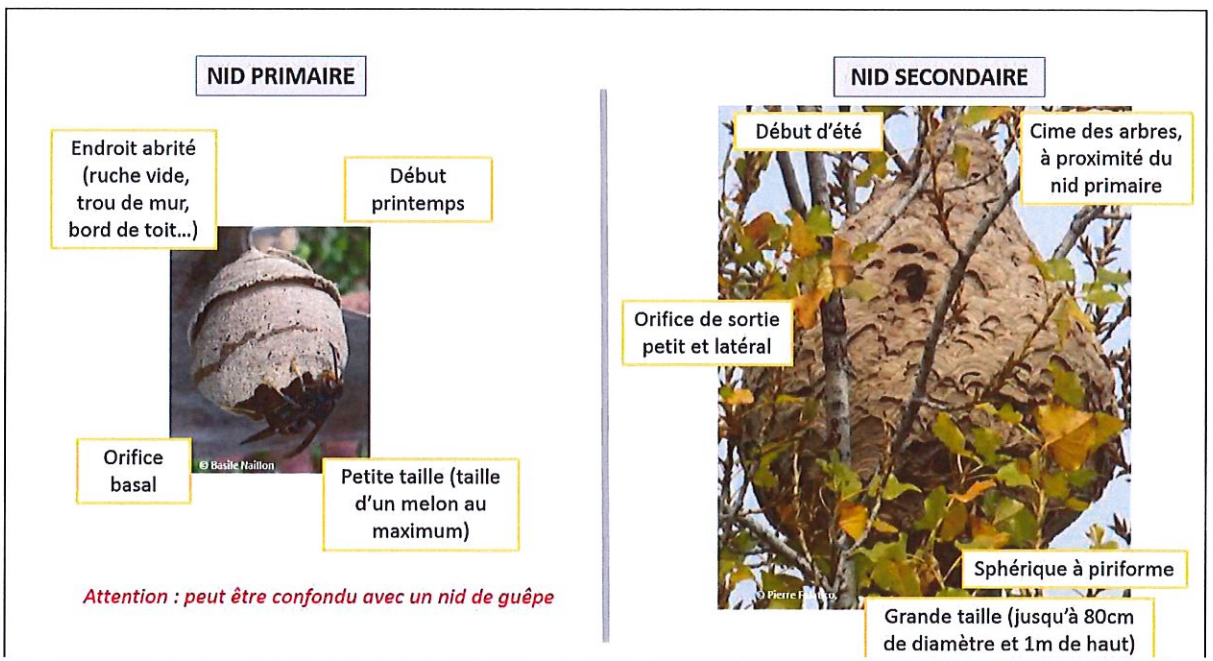
[1] Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016
[2] Arrêté du 26 décembre 2012
[3] FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
[4] FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles